

Conditions générales de Vente Bien-Air Dental SA

1. Validité

Sauf accord contraire écrit, les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les transactions entre Bien-Air Dental SA et l'acheteur. Par l'envoi d'une commande, l'acheteur accepte les présentes conditions générales de vente. Toute condition posée par l'acheteur qui dérogerait à ces conditions générales ne s'appliquera que si Bien-Air Dental SA l'accepte, expressément et par écrit. Les conditions de vente, de garantie et de livraison locales sont disponibles auprès des filiales Bien-Air Dental SA.

2. Offres et commandes

Nos offres écrites sont valables pendant une durée de 3 mois à compter de leur émission, à moins que l'offre elle-même contienne une autre durée de validité. Après l'envoi de la commande, Bien-Air Dental SA fait parvenir au client une confirmation de commande. La confirmation de commande ne nécessite pas d'être signée et peut aussi être transmise par e-mail.

3. Prix

Nos prix s'entendent nets départ usine en francs suisses (CHF) hors taxes. Tous les frais annexes d'emballage, d'expédition, d'établissement de certificats ou d'actes authentiques et autres frais semblables sont facturés au client. Le montant minimum d'une facture est de CHF 500.-. Bien-Air Dental SA se réserve le droit de modifier sans préavis les prix.

4. Risques et périls

L'acheteur est responsable de la marchandise dès le départ de l'usine (EXW), à moins que d'autres clauses figurent dans le contrat (Incoterms 2010).

5. Délai de livraison

Les délais de livraison seront respectés dans la mesure du possible pour autant que l'acheteur fournisse, dans les délais requis par Bien-Air Dental SA, tous les documents nécessaires à l'expédition. Les cas de force majeure et de cas fortuit libèrent Bien-Air Dental SA de toute obligation. Toute demande en dommages-intérêts est exclue en cas de retard de livraison sans qu'il y ait faute grave de Bien-Air Dental SA.

6. Réserve de propriété

La marchandise livrée reste propriété de Bien-Air Dental SA jusqu'au paiement intégral de la facture s'y rapportant.

7. Réception et vérification des marchandises

L'acheteur a l'obligation de vérifier la marchandise reçue dans les 8 jours qui suivent sa réception. A défaut de vérification de celle-ci dans le délai précité, le client est réputé avoir accepté la marchandise, sous réserve de défauts cachés. L'avis de défaut doit être reçu par écrit dans le délai précité par Bien-Air Dental SA et doit comporter le nom du client, la date d'achat, la référence et le numéro de série du produit.

En cas de réclamation, Bien-Air Dental SA ou son représentant autorisé effectue la remise en état ou le remplacement gratuit du produit, après analyse du bien-fondé de la réclamation. Toute autre réclamation, de quelle que nature que ce soit, en particulier celles de demandes de dommages et intérêts, est exclue sauf dol ou faute grave.

8. Conditions de paiement

Selon accord écrit dans l'offre ou la confirmation de commande. En cas de retard de paiement, un intérêt moratoire sera facturé selon le taux d'un crédit en compte courant des banques suisses. Si le délai de paiement convenu entre les parties n'est pas respecté, le client est automatiquement mis en demeure.

9. Paiement par cartes de crédit

Le paiement direct est accepté avec les cartes de crédit VISA, Eurocard, Mastercard et American Express. Les commissions des instituts de cartes de crédit sont refacturées en sus.

10. Annulation de commande

Toute annulation (avant la livraison) de commande doit être approuvée par Bien-Air Dental SA.

11. Retour des marchandises

Bien-Air Dental SA n'accepte que les retours de marchandise en bon état et dans leur emballage d'origine accompagnée de la facture. Les retours ne sont pas acceptés sans avis préalable.

12. Responsabilité

Bien-Air Dental SA ne peut être tenu responsable qu'aux termes des dispositions des présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux termes des dispositions légales en matière de la responsabilité du fait des produits et en tant que « fabricant » au sens de la Dir. 93/42/CEE relatives aux dispositifs médicaux et « fabricant » au sens de la Dir. 2006/42/CE relatives aux machines.

Le client est seul responsable du choix des produits et services en adéquation à ses besoins. Le client, en tant que professionnel, doit vérifier les conditions d'utilisation des produits, notamment l'emploi prévu par Bien-Air Dental SA, les contre-indications ou mises en garde et, le cas échéant les dates de péremption.

Pour le surplus et sauf dol ou faute grave, Bien-Air Dental SA exclut toute responsabilité. Elle ne peut en particulier pas être tenue responsable de dommages, blessures et de leurs suites résultant notamment :

- d'une usure excessive,
- d'une utilisation inadéquate,
- de la non-observation des modes d'emploi, des instructions de montage et d'entretien,
- d'influences chimiques, électriques ou électrolytiques inhabituelles,
- de mauvais branchements, que ce soit en air, eau ou électricité.

13. Garantie

Sont considérés comme des défauts uniquement les défauts prouvés de matériel ou de fabrication des marchandises livrés. Les durées de garantie, à compter de la date de facture, sont les suivantes :

- 12 mois pour tuyaux, raccords et électroniques intégrables et autres dispositifs non listés ensuite.
- 18 mois pour micromoteurs électriques des séries MC2, MC3 et BASCH.
- 36 mois pour les séries MX2 LED, MX-i, MX-i LED, MCX, MCX LED micromoteurs électriques.
- 24 mois pour Prolab Basic micromoteurs électriques.
- 24 mois pour les turbines Bora et Prestige.
- 24 mois pour CA 1:1, CA 1:5, CA 20:1, CAP 15:1, PMP 10:1 et PM 1:1.
- 24 mois pour consoles électriques (Chiropro, iChiropro, Optima int et iOptima).
- Les pièces en matière synthétique et les pièces d'usure (notamment les o-ring, roulement à billes, ampoules, etc.) ne sont pas couvertes par la garantie.

La garantie devient en tout état de cause caduque en cas d'intervention inadaptée ou de modification du produit effectuée par des tiers non autorisés par Bien-Air Dental SA. En cas de contestation sur l'existence ou non du défaut, il appartient au client d'établir l'existence du défaut. Les demandes de garantie ne seront prises en considération que sur présentation, avec le produit, d'une copie de la facture ou du bordereau de livraison où doivent clairement figurer la date d'achat, la référence et le numéro de série du produit.

14. Nullité partielle

Pour le cas où l'une des dispositions des présentes conditions générales devait se révéler nulle, les autres dispositions restent valables. Les parties sont tenues de remplacer la disposition invalide par une disposition valide qui corresponde à la teneur économique de la disposition originaires.

15. Droit applicable - For juridique

Le droit interne suisse (Code des obligations) est applicable en sus des conditions générales et des accords particuliers entre le client et Bien-Air Dental SA. For juridique: 2504 Bienne, Suisse.